

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 19 juillet 2021 à 13 h, par visioconférence.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Simon Paquin, vice-président
M. Yan Maisonneuve
M. Serge Gagnon

Également présents : M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
Mme Nathalie Bohémier, assistante-greffière

Observatrice : Mme Brigitte Villeneuve

Absente : Mme Nathalie Bellavance

CE-2021-800-DEC

Il est résolu :

QUE la séance extraordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 13 h 02.

CE-2021-801-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2021-802-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable, la demande de contribution pour fins de parc suivante :

Projet de lotissement (Apéro) : 2021-00319
Boulevard Lucille-Teasdale/ Lot existant : 3 535 804

QUE la Ville de Terrebonne autorise que la contribution pour fins de parc exigée au *Règlement de lotissement* numéro 1002 soit réglée en terrain, équivalant à une superficie de 3 380,3 mètres carrés, le tout en conformité avec les termes du rapport joint au dossier décisionnel.

QUE comité exécutif entérine la Promesse de cession de terrains - Sans considération, équivalant à une superficie de 2 903,6 mètres carrés, et ce, selon les termes et conditions y mentionnés et faisant partie intégrante de la présente.

QUE le président ou le vice-président du comité exécutif et le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de cession, substantiellement conforme à la promesse de cession, à être préparé par le notaire mandaté par la Ville de Terrebonne, ainsi que tous documents afférents.

CE-2021-803-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 13 h 15.

Président

Greffier